

# RAPPORT D'ACTIVITES 2019



## Sommaire

<b>I – Territoire et ses délégués communautaires</b>	<b>3 - 5</b>
<b>II – Ses instances et les élus</b>	<b>5 - 6</b>
<b>III – Les conseils, bureaux et conseils communautaires</b>	<b>7</b>
<b>IV – Ses missions</b>	<b>8 - 9</b>
<b>V – Son administration</b>	<b>9 - 10</b>
<b>VI – Délibération des conseils communautaires</b>	<b>10 - 11</b>
<b>VII – Les comptes administratifs</b>	<b>12 - 13</b>
<b>VIII – Collecte des déchets ménagers</b>	<b>14 - 15</b>
<b>IX – Pôle Multi-Accueil « la Ribambelle »</b>	<b>15 - 18</b>
<b>X – Le Relais Assistantes Maternelles « les écureuils »</b>	<b>19 - 20</b>
<b>XI – P.S.I.</b>	<b>21 - 22</b>
<b>XII – Les chéquiers loisirs jeunes</b>	<b>22 – 24</b>
<b>XIII – Adhésion, conventions, subventions</b>	<b>25 - 26</b>



A l'issue de l'élection communale et intercommunale du 30 mars 2014, une répartition des sièges communautaires est mise en place (en vertu de la loi Richard du 31 décembre 2012).

Un arrêté préfectoral du 4 mai 2018 vient modifier cette répartition. L'assemblée délibérante passe ainsi de 40 à 41 sièges et 6 communes voient par conséquent le nombre de leurs conseillers communautaires varier.

- 3 communes de moins de 1 000 habitants disposent d'un conseiller communautaire en moins (perte du mandat du conseiller communautaire le moins bien placé dans l'ordre du tableau), il s'agit des communes de :
  - Fontaine-Mâcon (première adjointe),
  - Le Mériot (premier adjoint),
  - Saint-Aubin (premier adjoint).
  
- 2 communes de plus de 1 000 habitants disposent de sièges supplémentaires, il s'agit des communes de :
  - Nogent-sur-Seine (plus 4 sièges),
  - Villenauxe-la-Grande (plus 1 siège).
  
- La commune de Traînel, comptant plus de 1 000 habitants, dispose d'un conseiller communautaire en moins.

Les conseils municipaux des communes de Nogent-sur-Seine et de Villenauxe-la-Grande ont désigné les conseillers communautaires supplémentaires devant siéger au sein de notre assemblée délibérante (article L.5211-6-2 1° b du code général des collectivités territoriales).

Le conseil municipal de la commune de Traînel a élu directement ses conseillers communautaires parmi les conseillers sortants (article L.5211-6-2 1° c du code général des collectivités territoriales).

Communes	Population totale au 1-01-2019	Nb de Conseillers Com. juillet 2018	Conseillers Com. Titulaires juillet 2018	Nb de conseillers suppléants	Conseillers Com. suppléants
Barbuise	459	1	Alain BOYER	1	Florian DHENIN
Bouy-sur-Orvin	58	1	Michel JEROME	1	Jean-Marie BOURGOIN
Courceroy	127	1	Xavier MASSON	1	Guy TARANEK
Ferreux-Quincey	379	1	Gérard DAMBRINES	1	Maxence MEUNIER
Fontaine-Macon	682	1	Jean-Jacques BOYNARD	1	Lucette ANDRY
Fontenay-de-Bossery	74	1	Jacques VAJOU	1	Eric SAVOURÉ
Gumery	253	1	Philippe BERGNER	1	Murielle GOUEBAULT
LaLouptière-Thénard	300	1	Christian TRICHÉ	1	Benoît SAVOURAT
Marnay-sur-Seine	230	1	Nicole DOMEK	1	Damien RAMBURE
Mériot (Le)	617	1	Pierre FÉRU	1	Christian NAMONT

Communes	Population totale au 1-01-2019	Nb de Conseillers Com. juillet 2018	Conseillers Com. Titulaires juillet 2018	Nb de conseillers suppléants	Conseillers Com. suppléants
Montpothier	386	1	Françoise MOREAUX	1	Frédéric GAILLARD
Motte-Tilly(La)	344	1	Olivier DOUSSOT	1	Christian SEGUIN
Nogent-sur-Seine	6 092	12	Hugues FADIN Patricia DURAND Fabrice FANDART Pascale MEYER Jean-Pierre REGAZZACCI Dominique ROBERT Thierry NEESER Estelle BOMBERGER-RIVOT Antonio GOMES TEIXEIRA Marie-Line BANCELIN David TALON Claudine LOMBARD	0	
Périgny-la-Rose	138	1	Guy DOLLAT	1	Gérard MAHOT
Plessis-Barbuise	200	1	Gilbert PERNIN	1	Catherine SIMONNET
Pont-sur-Seine	1 181	2	Michel CUNIN Nathalie STEIN	0	
Saint-Aubin	590	1	Dominique BOURBONNEUX	1	Philippe COUPPE DE LAHONGRAIS
Saint-Nicolasla Chapelle	63	1	Gilbert LEMAUR	1	Romuald LUCQUIN
Saulsotte (La)	701	2	Gérard DELORME Noël MATTHYS	0	
Soligny-les-Etangs	245	1	Raphaële LANTHIEZ	1	Jean-Luc CAPRON
Traînel	1 093	2	Didier DROY Catherine RIGAULT	0	
Villenauxe-la-Grande	2 756	5	Paul BUJAR Elise GRAMMAIRE MARION Jean-Yves MATHIAS Bernard LAMORIL Christian POIRETTE	0	
Villeneuve-au-Châtelot (La)	150	1	Frédéric LENOUEVEL	1	Christiane DENIS

\* Modifications intervenues dans le tableau en 2018

## II- Ses instances et les élus

La Communauté de Communes du Nogentais a été instituée par arrêté préfectoral le 19 décembre 2006 pour un début de fonctionnement au 1<sup>er</sup> janvier 2007. Elle a été créée initialement pour le développement local, l'administration générale, la gestion de l'environnement et des déchets ménagers.

Le 2 mai 2014, Monsieur Christian TRICHÉ est élu Président. Le conseil communautaire est composé de 41 délégués (arrêté préfectoral n° DC3LP-BCLCBI du 4 mai 2018 – Voir tableau ci-joint), élus des conseils municipaux des 23 communes membres (maires, maire-adjoints et conseillers municipaux).

Le **Bureau** est composé de 11 membres : le Président, les 6 Vice-Présidents (exposés ci-dessous avec leur commission) et de 4 conseillers communautaires – Monsieur Hugues FADIN, Monsieur Pierre FERU, Madame Catherine RIGAUULT, Monsieur Noël MATTHYS.

Les compositions de **6 commissions** ont été décidées lors du conseil communautaire du 5 juin 2014 et modifiées par la délibération 2018-24 du 18 juillet 2018 :

- **FINANCES : Vice-Présidente – Raphaële LANTHIEZ – Maire de Soligny les Etangs**, Didier DROY, Frédéric LENOUEVEL, Nathalie STEIN, Jean-Jacques BOYNARD, Xavier MASSON, Jacques VAJOU, Dominique BOURBONNEUX, Noël MATTHYS, Antonio GOMES TEIXEIRA, Hugues FADIN, Dominique ROBERT.
- **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : Vice-Président – Fabrice FANDART – Adjoint au Maire de la Ville de Nogent-sur-Seine** ; Gilbert LEMAUUR, Michel CUNIN, Jean-Jacques BOYNARD, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Pierre FERU, David TALON, Olivier DOUSSOT, Antonio GOMES TEIXEIRA, Jacques VAJOU, Patricia DURAND, Dominique ROBERT.
- **NOUVEAUX PROJETS MUTUALISATION : Vice-Président – Gilbert LEMAUUR – Maire de Saint Nicolas la Chapelle** ; Noël MATTHYS ; Catherine RIGAUULT, Alain BOYER, Fabrice FANDART, Nicole DOMECC, Philippe BERGNER, Jean-Pierre REGAZZACCI, Gérard DELORME, Guy DOLLAT, Jean-Yves MATHIAS, Estelle BOMBERGER.
- **ENVIRONNEMENT-DECHETS : Vice-Président – Dominique ROBERT – Conseillère Municipale déléguée de la Ville de Nogent-sur-Seine** ; Jean-Yves MATHIAS, Thierry NEESER, Hugues FADIN, Michel JEROME, Gilbert PERNIN, Didier DROY, Nicole DOMECC, Claudine LOMBARD, Pierre FERU, Elise GRAMMAIRE-MARION, Catherine RIGAUULT.
- **PETITE ENFANCE ET SERVICES A LA PERSONNE : Vice-Président – Alain BOYER – Maire de Barbuise** ; Jean-Pierre REGAZZACCI, Patricia DURAND, Christian POIRETTE, Marie-Line BANCELIN, Elise GRAMMAIRE MARION, Guy DOLLAT, Françoise MOREAUX, Pascale MEYER, Thierry NEESER, Estelle BOMBERGER-RIVOT, Catherine RIGAUULT.
- **TOURISME : Vice-Président – Paul BUJART – Maire de Villenauxe-la-Grande** ; Guy DOLLAT, Gérard DELORME, Françoise MOREAUX, Pascale MEYER, Dominique ROBERT, Olivier DOUSSOT, Jean-Yves MATHIAS, Frédéric LENOUEVEL, Alain BOYER, Marie-Line BANCELIN, Dominique BOURBONNEUX.

**1 sous-commission** a été désignée pour **les admissions** au Pôle Multi-Accueil avec comme **Vice-Président Alain BOYER**. Les membres désignés sont : Jean-Pierre REGAZZACCI, Patricia DURAND, Christian POIRETTE, Marie-Line BANCELIN, Elise GRAMMAIRE MARION, Guy DOLLAT.

**1 commission d'APPEL D'OFFRES**, présidée par Christian TRICHÉ est composée de 5 conseillers communautaires : Dominique BOURBONNEUX, Jacques VAJOU, Fabrice FANDART, Thierry NEESER, Raphaële LANTHIEZ.

## III - Les Conseils, bureaux et commissions communautaires

### **CONSEILS COMMUNAUTAIRES :**

- 7 mars 2019
- 4 avril 2019
- 27 juin 2019
- 10 octobre 2019
- 12 décembre 2019

### **BUREAUX :**

- 26 février 2019 - 18h30
- 26 mars 2019 – 18h30
- 17 juin 2019 – 18h30
- 25 septembre 2019 – 18h30 COPIL étude tarification incitative avec la commission Environnement-déchets
- 25 septembre 2019 – 20h00 point sur la situation Tonna
- 1<sup>er</sup> octobre 2019 – 18h00
- 28 novembre 2019 – 18h30

### **BUREAU COMMUNAUTAIRE ET COMMISSION DES FINANCES :**

- 15 mai 2019 à 18h30

### **COMMISSIONS DES FINANCES :**

- 26 février 2019 à 20h30
- 26 mars 2019 à 20h30

### **COMMISSIONS DES FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

- 18 juin 2019 à 19h15
- 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19h30

### **COMMISSIONS GENERALES EXTRAORDINAIRES :**

- 27 mai 2019 à 10h00 – présentation Chlorophylle
- 4 juin 2019 à 20h30 point tonna access

### **BUREAU – COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :**

- 4 juin 2019 à 20h00 Présentation des zones d'activités économiques par Jacques GROSJEAN et Thomas PALISSE

### **COMMISSION ENVIRONNEMENT-DECHETS :**

- 15 avril 2019 à 18h30

### **COMMISSION MUTUALISATION :**

- 15 avril 2019 à 19h00

### **SOUS-COMMISSION D'ADMISSION PMA :**

- 13 mai 2019 à 18h30

## IV – Ses missions

Selon l'article L5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une Communauté de Communes est juridiquement reconnue comme « un établissement public de coopération intercommunale regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace »

Par conséquent, la Communauté de Communes est un regroupement de plusieurs communes pour la réalisation d'actions mutualisées. Par ses actions, elle poursuit l'objectif d'une gestion cohérente des missions définies dans les statuts de la Collectivité, sur l'ensemble de son territoire.

Ainsi la Communauté de Communes du Nogentais exerce de plein droit au titre des compétences obligatoires :

- L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
  - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme
- Les actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17
  - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
  - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
  - Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.



- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Elle peut exercer aussi en lieu et place des communes pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire au titre des compétences optionnelles :

- Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Action sociale d'intérêt communautaire - gestion du pôle Multi-accueil et d'un relais d'assistantes maternelles



Au titre des compétences facultatives, la Communauté de Communes peut exercer ou déléguer :

- Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
- Création et gestion d'un chenil/chatterie intercommunal (Convention avec SOS Romilly chiens)
- Les chemins et sentiers de randonnées communautaires situés sur le territoire des communes membres et complémentaires au maillage des circuits de petites et grandes randonnées du Nogentais
- Les aires de repos et points pique-nique communautaires implantés sur les chemins et sentiers de randonnées ainsi que la signalétique s'y rapportant
- Création et gestion d'une passerelle publique sur le barrage de Beaulieu et du Livon



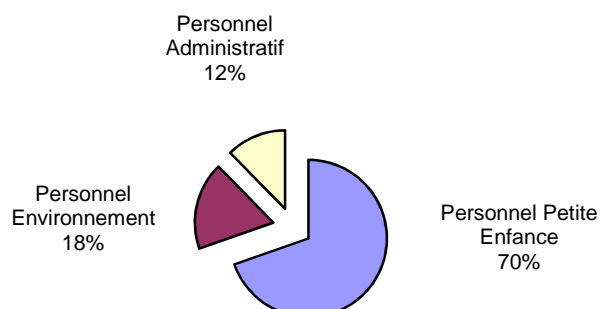
Le Conseil communautaire du 12 décembre 2019 a décidé de prendre une compétence facultative supplémentaire d'intérêt communautaire qui est « la Gestion de la Maison France Services »

## V - Son administration

Au total, 24 agents en moyenne ont travaillé pour l'E.P.C.I. :

- 2 agents au service administratif ;
- 3 agents sont affectés aux déchèteries et 1 agent pour la prévention ;
- 17 agents au Pôle multi-accueil ;
- 1 agent au Relais Assistantes Maternelles.

Deux agents en contrat d'avenir, ont travaillé au Pôle Multi-Accueil. 1 agent est intervenu en déchèterie pour des missions de saisonniers (renforcement de l'équipe en juillet et août).



Une convention relative au remboursement de la mise à disposition de certains services de la Ville centre (Nogent-sur-Seine) a été mise en place pour l'accomplissement de tout ou partie des compétences transférées à la Communauté de Communes du Nogentais.

Cette convention a été délibérée par le conseil communautaire du 27 juin 2019 pour un montant de 99 842,68 € pour la contribution de personnel de Nogent-sur-Seine et 11 313,89 € pour la mise à disposition du système d'information et des logiciels.

Par ailleurs, en accord avec la Ville de Nogent-sur-Seine, il a été convenu depuis janvier 2016 que le Directeur Général des Services de la mairie soit rémunéré directement par la Communauté de Communes du Nogentais sur une base de 5 heures hebdomadaires afin d'assurer les missions de DGS pour l'EPCI.

## VI - Délibérations des Conseils Communautaires

### **Conseil communautaire du 7 mars 2019**

- Rapport d'orientations budgétaires
- ROB



- Adaptation du tableau des effectifs
- Modification du régime indemnitaire
- Recrutements contractuels
- Prise en charge VAE
- Indemnités Président et Vice- Présidents
- Indemnité Receveur municipal
- ZAE Fontaine Baron – Cession de terrain
- Projet structurant – Lavoir Villeneuve au Châtelot
- Convention de financement Haut- Débit

### **Conseil communautaire du 4 avril 2020**

- Compte de gestion 2018 (principal et annexes)
- Approbation des comptes administratifs (p&a)
- Affectation du résultat
- Vote des taux des taxes directes locales 2019
- Vote des taux de TEOM 2019
- Vote du Budget primitif 2019
- Projets structurants Nogent-sur-Seine
- Renouvellement convention Eco DDS
- Renouvellement convention Eco DDS
- Convention Co-gestion Aire d'accueil GDV
- Convention Objectifs OTNVS
- Subventions exceptionnelles 2019

### Conseil Communautaire du 27 juin 2019

- Mise en place du chéquier loisirs
- Pertes sur créances irrécouvrables
- Convention de mutualisation  
Ville de Nogent/CCN 2019
- ZAE Fontaine Baron –  
Cession de terrain SCI A2M
- FPIC Répartition du prélèvement du FPIC  
entre l'EPCI et ses communes membres



### Conseil Communautaire du 10 octobre 2019

- Avenant contrat location-vente PSI
- Exonération TEOM 2020
- Convention SAGE
- Décisions modificatives budgétaires
- Construction d'un siège CCN – dmdes subventions
- Annexe - Maison France services



- Convention avec l'UPREN
- Rapport d'activités OM 2018
- CAF modification barème national PSU
- Avis de la CCN Projet structurant  
Nogent-sur-Seine – Requalification urbaine
- Avenant au marché de sécurisation Déchèterie  
de Nogent-sur-Seine

### Conseil communautaire du 12 décembre 2019

- Adhésion Business Sud Champagne



- Mise en place du RIFSEEP
- Adaptation du tableau des effectifs
- Création emploi catégorie A
- Règlement intérieur PMA
- Convention avec le CDG10 Conseil et sécurité au travail
- Convention avec le CDG10 Assistant de prévention
- Convention avec le CDG10 Agent chargé des fonctions d'inspection
- Modification des statuts – Gestion de la Maison France Services
- Taxe de séjour – Fixation des tarifs
- Subvention Exceptionnelle – Association sports et loisirs de Pont-sur-Seine
- Décision Modificative Budgétaire
- Convention Pacte offensive Croissance Emploi
- Motion de soutien – Mise en grand Gabarit Bray-sur-Seine/Nogent-sur-Seine

## VII - Les comptes administratifs 2019

### BUDGET PRINCIPAL COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NOGENTAIS

<b>Section de fonctionnement</b>	
Total des dépenses de fonctionnement	4 164 858,17
Total des recettes de fonctionnement	5 506 829,49
Résultat de l'exercice 2019 excédentaire	1 341 971,32
Excédent 2018 Reporté	5 829 690,87
<b>Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire</b>	<b>7 171 662,19</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Total des dépenses d'investissement	361 089,58
Total des recettes d'investissement	331 595,86
Résultat de l'exercice 2019 déficitaire	- 29 493,72
Déficit 2018 Reporté	- 48 766,21
<b>Résultat cumulé d'investissement déficitaire</b>	<b>-78 259,93</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>7 093 402,26</b>

### BUDGET ZA GRATTE GRUE AMENAGEMENT

<b>Section de fonctionnement</b>	
Total des dépenses de fonctionnement	445,00
Total des recettes de fonctionnement	0,00
Résultat de l'exercice 2019 Déficitaire	-445,00
Excédent 2018 reporté	438 334,90
<b>Résultat cumulé de fonctionnement excédentaire</b>	<b>437 889,90</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Total des dépenses d'investissement	0,00
Total des recettes d'investissement	0,00
Résultat de l'exercice 2019	0,00
Déficit 2018 reporté	-323 485,64
<b>Résultat cumulé d'investissement déficitaire</b>	<b>-323 485,64</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>114 404,26</b>

**BUDGET ZA GRATTE GRUE BATIMENTS**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Total des dépenses de fonctionnement	431 645,02
Total des recettes de fonctionnement	58 987,95
Résultat de l'exercice 2019 Déficitaire	-372 657,07
Déficit 2018 reporté	-1 205 573,28
<b>Résultat cumulé de fonctionnement Déficitaire</b>	<b>-1 578 230,35</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Total des dépenses d'investissement	149 506,27
Total des recettes d'investissement	649 664,75
Résultat de l'exercice 2019 excédentaire	500 158,48
Déficit 2018 reporté	-367 368,67
<b>Résultat cumulé d'investissement excédentaire</b>	<b>132 789,81</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>-1 445 440,54</b>

**BUDGET ZAE ZONES D'ACTIVITE ECONOMIQUE**

<b>Section de fonctionnement</b>	
Total des dépenses de fonctionnement	0,11
Total des recettes de fonctionnement	207 569,46
Résultat de l'exercice 2019 Excédentaire	207 569,35
Excédent 2018 reporté	1 006 066,77
<b>Résultat cumulé de fonctionnement Excédentaire</b>	<b>1 213 625,12</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Total des dépenses d'investissement	199 066,05
Total des recettes d'investissement	0
Résultat de l'exercice 2019 Déficitaire	-199 066,05
Résultat 2018 reporté	-31 279,77
<b>Résultat cumulé d'investissement Déficitaire</b>	<b>-230 345,82</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>983 279,30</b>

## VIII - Collecte des déchets ménagers

### **COLLECTE DE PORTE A PORTE**

Il a été collecté en porte à porte et en apport volontaire cette année, environ 6 012 tonnes de déchets (soit 397 kg/hab. par an), dont 33% de valorisable.

Tous les tonnages sont en baisse sur les collectes en porte à porte et apport volontaire. Les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) mises à part, cette baisse générale de tonnage au niveau de la collecte des déchets valorisables représente un manque à gagner pour la collectivité car les recettes dues à la revente des différentes matières à recycler sont impactées.

Le traitement et la valorisation de ces déchets sont assurés par le Syndicat Départemental des Déchets de l'Aube.

Le taux de refus de tri est très élevé dans les caractérisations (16% en moyenne) mais le flux de l'échantillonnage est différent puisqu'il s'agit des emballages sans le papier. Dans le flux en mélange, le papier étant lourd et dense, le poids des erreurs de tri était moins conséquent par rapport au poids de l'échantillon de déchets. Le nouveau flux excluant le papier, il ne reste plus que des emballages qui sont de nature plus légère. Le poids des refus devient plus conséquent sur un flux de matière légère.

### **COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE**

Le verre est collecté en apport volontaire et chaque commune est dotée d'une à plusieurs bornes à verre. 574 tonnes ont été collectées sur le territoire de la Communauté de Communes. Ce tonnage est en baisse par rapport à 2018 (633,23 tonnes).

La collecte en bornes d'apport volontaire des Journaux Revues Magazines (JRM) a débuté à partir du mois d'avril 2017. Il a été collecté 214 tonnes sur l'année 2019 alors qu'il a été collecté 244,14 tonnes l'année précédente.

Partant du même principe, des points de collecte pour les textiles sont disponibles sur l'ensemble du bassin nogentais.

### **DECHETERIES**

La Communauté de Communes gère 3 déchèteries situées à Nogent-sur-Seine (créée en 1999), Traînel et Pont-sur-Seine (créées en 2005).

Leur gestion est assurée par 3 gardiens. 17 flux différents de déchets y sont gérés.

L'accès aux 3 déchèteries est libre pour les habitants de la Communauté de Communes et pour les habitants de Chalautre-la-Grande (commune de Seine et Marne sous convention).

Les professionnels résidant ou travaillant sur le territoire peuvent utiliser les déchèteries mais sont soumis à redevance. Ils paient 21 € le mètre cube au-delà d'1 mètre cube gratuit par semaine.

Les quantités collectées ont atteint les 3 453 tonnes en 2019 (soit 196 kg/hab. par an), dont 60% de valorisable.

## **COÛT ET FINANCEMENT**

Le coût global du service s'élève à 1,95 millions d'euros soit 116 € par habitant ou 206 € par tonne collectée (chiffres issus du rapport d'activités 2019 du service public de gestion et de prévention des déchets). Ce coût global est en hausse de 2,02 % par rapport à 2018.

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères - TEOM (97% du coût), les aides des éco-organismes, le rachat des matières ainsi que la participation du SMETOM (Chalautre-la-Grande) et des artisans (3%). Pour la troisième année consécutive depuis la prise de compétence du service environnement-déchets par la Communauté de Communes du Nogentais, il n'y a peu eu besoin de la participation du budget général de la collectivité (celle-ci s'élevait encore à 16% en 2016).

## **IX - Pôle multi-accueil « La Ribambelle »**

### **Le projet d'établissement**

Le Pôle Multi-accueil est une structure collective, qui associe différentes formules d'accueil :

- permanent à temps plein ou partiel
- occasionnel
- d'urgence

La structure accueille les enfants de 3 mois à 3 ans du lundi au vendredi de 7h15 à 18h45.

### **Le personnel**

L'équipe se compose comme suit :

- 1 IDE puéricultrice à la direction
- 1 IDE sage-femme à la direction adjointe (VAE Educateur de jeunes enfants en cours)
- 6 auxiliaires de puériculture (dont 1 VAE éducateur de jeunes enfants en cours)
- 7 adjoints techniques – CAP petite enfance dont 2 agents affectés à l'entretien et 2 VAE d'auxiliaires de puériculture en cours
- 1 adjoint technique – entretien des locaux

En 2019, la directrice est revenue de congé maternité à mi- temps dans le cadre d'un congé parental de droit.

Un médecin référent et un psychologue spécialisé dans la petite enfance interviennent régulièrement dans la structure (vacation de 4 heures par mois chacun) pour veiller à l'application des mesures préventives d'hygiène, définir les protocoles d'action en cas de situations d'urgence et de s'assurer, entre autres, de la qualité des conditions d'accueil.

D'autres intervenants viennent ponctuellement au Pôle Multi-accueil en fonction de l'actualité des animations ou des enfants accueillis :

- Conteuse – musiciens (agissants bénévolement)

Le personnel est réparti sur 3 sections :

- Petits : 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas
- Grands : 1 adulte pour 8 enfants qui marchent.
- Une section des moyens a été créée en janvier 2014, afin de mieux équilibrer les groupes en fonction de l'autonomie des enfants – 1 adulte pour 8 enfants qui marchent.

#### **La sous-commission d'admission**

- La sous-commission d'admission s'est réunie le 13 mai 2019 pour examiner les dossiers des familles ayant pré inscrit leurs enfants au PMA.
- 64 familles étaient inscrites et classées selon une grille de critères (validée par la commission services à la personne).
- 22 Familles ont eu une proposition d'accueil à temps plein et 3 familles à temps partiel (10 bébés à temps plein, 4 moyens à temps plein et 9 grands à temps plein + 3 enfants à temps partiel).

#### **Fréquentation**

- 132 enfants ont été accueillis au PMA en 2019 (72 réguliers et 60 occasionnels)
- 3 enfants porteurs de handicaps ont fréquenté le PMA en 2019 : enfant allergique sous EPIPEN, enfant autiste et enfant avec déficit global (moteur + psy)

#### Provenance des familles :

- 100 enfants de Nogent-sur-Seine
- 6 enfants de Pont-sur-Seine
- 1 enfant de la Saulsotte
- 3 enfants de Fontaine-Mâcon
- 3 enfants de Saint-Aubin
- 2 enfants de Traînel
- 2 enfants de Ferreux-Quincey
- 5 enfants de Villenauxe-la-Grande
- 3 enfants de Soligny-les-Etangs
- 3 enfants de la Louptière-Thénard
- 1 enfant du Mériot
- 1 enfant de Barbuise
- 1 enfant de la Motte-Tilly
- 0 enfant de Gumery
- 0 enfant de Courceroy
- 1 enfant de Provins (enfant du personnel en accueil d'urgence)

Un total de 65 774 heures a été réalisé (contre 62 502 heures en 2018) pour 99 838,45 € facturés (contre 98 049,62 euros en 2018)



## Activités et projets

L'équipe du PMA a organisé plusieurs grands événements et partenariats s'inscrivant dans la continuité du projet pédagogique qui évolue tous les ans :

- Sorties mensuelles à la bibliothèque de Nogent avec 6 enfants et 3 adultes ;
- Sorties régulières au Parc Masson ;
- Sorties mensuelles avec 6 enfants et 3 adultes au foyer logement dans le cadre de notre projet intergénérationnel depuis le mois de juillet 2019 ;



- Pique-nique 1 fois par semaine dans le jardin du PMA du 01 mai au 30 septembre 2019 ;
- Itinérance ludique toujours appliquée dans les locaux de la crèche 2 fois par semaine ;
- Ateliers cuisine 2 fois par mois avec 7 enfants et 2 adultes ;
- Thème développé : les 5 continents ;
- Un spectacle de Noël a été entièrement écrit, confectionné et réalisé par tous les agents du PMA avec l'histoire d'une petite vache qui n'avait pas de taches : 60 familles présentes ainsi qu'une dizaine d'assistantes maternelles invitées pour l'occasion, suivi d'un goûter de Noël ;
- Carnaval au mois de mars 2019 (en lien avec la ville de Nogent) avec une vingtaine de familles présentes pour le défilé ;
- Fête du jeu et portes ouvertes début juin avec plusieurs ateliers proposés aux enfants, ainsi que la visite de la structure ; passage d'une cinquantaine de familles ;
- Fête de fin d'année sous forme d'un concert (jour de la fête de la musique), suivi d'un apéritif dinatoire, 120 familles présentes ;



- Cécile SEITE vient 1 fois par mois lire et chanter des contes aux enfants du PMA, elle accompagne le PMA également pour le spectacle de Noël ;

- La chasse aux œufs de Pâques, réservée aux enfants du PMA, dans le jardin de la crèche avec l'équipe ;



- Cafés parents mis en place les samedis matin ; à raison de 4 à 5 fois par an, en lien avec le soutien à la parentalité qu'exerce les professionnelles du PMA toute l'année ; s'inscrit dans une démarche de REEAP avec le concours financier non négligeable de la CAF et très encouragé par la PMI. En moyenne entre 4 et 8 parents participent à ces rencontres, autour de thèmes variés, en lien avec leurs missions de parents et d'éducateurs ;
- La réunion de rentrée qui a lieu fin septembre, elle attire en moyenne une trentaine de parents, c'est l'occasion de présenter l'équipe au complet et de parler des projets pédagogiques ;
- 3 journées pédagogiques permettent à l'équipe de se former de manière continue et de mettre à jour les connaissances des agents ; thèmes abordés en 2019 : projets « intergénérationnel » avec les objectifs et les moyens mis à disposition, le projet SNOEZELEN, les enfants avec troubles autistiques et problème de comportement : intervention de la psychologue pour former l'équipe ;
- Passerelle école : la 1<sup>ère</sup> semaine de juillet est consacrée à la visite de toutes les écoles nogentaises avec les enfants qui rentrent à l'école en septembre ;
- Ouverture de la structure aux familles avec le gouter des papys et des mamies à l'occasion de la fête des grands-mères ; gouter des mamans et des papas à l'occasion de la fête des mères et des pères : initiative saluée par les familles qui aiment voir évoluer leurs enfants dans le PMA et ainsi parler plus longtemps avec l'équipe.



#### **Les fermetures annuelles de la crèche :**

- du 5 au 25 août 2019 inclus
- du 23 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclus.

### Rôle du Relais Assistantes Maternelles

Les Relais sont conçus pour aider les assistantes maternelles dans l'exercice de leurs missions, pour les informer sur leurs droits/devoirs et pour organiser des accueils collectifs d'enfants. Ils servent également à guider les parents sur les modalités de la mise en place de ce mode de garde notamment au niveau des contrats de travail. Il arrive parfois que les animateurs des RAM apportent leur médiation dans la gestion des conflits entre parents et assistantes maternelles.

### Etat de l'activité dans le Nogentais

17 communes sur 23 bénéficient d'au moins une assistante maternelle.

114 assistantes maternelles agréés sont recensées dans le nogentais (123 en 2018). Parmi ces assistantes maternelles agréés certaines sont en inactivité (arrêt longue maladie ou personnes proches de la retraite). En 2019, seules 86 assistantes maternelles sont en activité.

Le nombre d'assistantes maternelles sur Nogent-sur-Seine diminue. Au nombre de 40 en 2018, elles ne sont plus que 36 en 2019 dont 30 seulement en activité. Les autres communes qui comptent le plus d'assistantes maternelles sont Villenauxe-la-Grande (14), Traînel (12) et le Mériot (8).

Les parents cherchant une assistante maternelle à Nogent-sur-Seine s'adressent principalement au RAM. Dans les autres communes, ils connaissent déjà les assistantes maternelles en exercice ou s'adressent à la mairie. Cependant, le site du conseil départemental présentant la liste des assistantes maternelles par commune est de plus en plus connu des familles.

Les demandes les plus difficiles à satisfaire sont celles qui concernent les « extra-scolaires » en particulier à Nogent-sur-Seine. Les assistantes maternelles ne souhaitent pas faire des allers-retours pour accompagner et/ou chercher les enfants à l'école. Elles ont généralement suffisamment de demandes pour des enfants de moins de 3 ans et par conséquent, préfèrent n'accueillir que cette tranche d'âge. Les parents arrivant dans le Nogentais avec des enfants de plus de 3 ans éprouvent des difficultés à trouver un moyen de garde.

Les parents qui s'adressent au RAM sont également ceux qui ont des horaires de travail atypiques (tard le soir, weekend...).

En juin 2019 et en septembre, la demande de rendez-vous au RAM concernait surtout la question du calcul des congés payés et de leur paiement. C'est un point de contrat qui est difficile à comprendre et à mettre en application. Les parents mal informés ne se préoccupent pas de ce sujet à la signature du contrat et découvrent des difficultés lors de la prise de congé de l'Assistante Maternelle. Cela a pu conduire à des ruptures de contrat, le sujet étant très conflictuel. Le thème a été abordé lors d'une réunion en 2018 destinée aux Assistantes Maternelles. Mais il a été constaté qu'en 2019, cela reste encore très sensible. Une réunion est prévue en 2020.

Pour répondre à une des nouvelles missions des RAM confiées par la CAF, le relais a mis en place la **formation continue des assistantes maternelles**. L'organisme de formation INFANS est venu un soir présenter aux assistantes maternelles, les modalités à remplir pour bénéficier de formation continue et à présenter les modules en 2019. 6 assistantes maternelles se sont inscrites à la formation sur le langage des signes pour les petits. Cette formation s'est faite sur 5 samedis dans les locaux du RAM.

### Les accueils collectifs :

- Un accueil est dispensé par le RAM dans une salle tenue à disposition par la commune de Villenauxe-la-Grande le mardi matin de 9h30 à 11h30, sauf en période de vacances scolaires. 6 assistantes maternelles sont présentes avec 12 à 20 enfants.
- Les locaux du Relais Assistantes Maternelles à Nogent-sur-Seine sont accessibles pour ces accueils collectifs les lundis, mercredis, jeudis et vendredis de 9h00 à 12h00. En moyenne, 4 assistantes maternelles y participent avec environ 10 à 16 enfants.
- Un accueil à la bibliothèque est organisé une fois tous les 15 jours avec un créneau horaire spécialement réservé aux assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent.

### Les accueils individuels :

- Les après-midis de 14h00 à 17h00 sauf le mercredi : les parents et/ou assistantes maternelles peuvent venir sur ces plages horaires ou prendre rendez-vous avec la responsable du RAM pour avoir des renseignements, rédiger ou faire vérifier le contrat de garde ;

### **Ces accueils permettent aux parents de :**

- calculer le salaire de l'assistante maternelle ;
- vérifier le décompte des congés payés (source de beaucoup d'erreurs, dues à la complexité du calcul) ;
- régler des conflits employeurs/employée ;
- obtenir la liste des assistantes maternelles agréés sur le territoire et prendre les premiers renseignements concernant l'emploi d'une assistante maternelle ;

### **Ils permettent aux assistantes maternelles de :**

- vérifier leur contrat de travail et le calcul de leur salaire
- répondre aux questions concernant les enfants accueillis (problèmes d'alimentation, de sommeil, de séparation...)
- répondre aux questions concernant les limites du privé et du professionnel. L'accueil d'un enfant à domicile n'est pas toujours facile. Quelles limites, quelle place dans la famille... ?
- apporter une aide pour faire appel aux Prud'hommes ou pour déclarer les impôts sur le revenu car les Assistantes Maternelles ont un régime fiscal particulier.

**3 assistantes maternelles** ont sollicité un rendez-vous pour établir la déclaration de revenus.

**6 d'entre-elles sont venues au RAM** pour parler de leurs difficultés d'accueil, très souvent liées à des mauvaises relations avec les parents.

### Les ateliers et évènements :

- Juin : Pique-nique dans le parc Masson avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles gardent ;
- Février : goûter de mardi gras avec crêpes avec assistantes maternelles, parents et enfants ;
- Novembre : journée nationale des assistantes maternelles organisée à Troyes par le réseau des RAM de l'Aube. Le thème de cette journée était autour du livre avec l'intervention de la bibliothèque départementale (3 assistantes maternelles se sont déplacées) ;
- Septembre : Journées du Grand Est à Commercy. Cet évènement accueille les animateurs de RAM pour 2 jours de conférence, ateliers, tables rondes ;
- Décembre : goûter de Noël avec les assistantes maternelles, parents et enfants.
- Le RAM a participé à un concours organisé par la CAF et l'Unicef autour des droits de l'enfant. Toutes les structures accueillant des enfants ont été invité à y participer. L'œuvre du RAM a obtenu le prix spécial du jury.

## XI - PSI TONNA ACCESS

Dans le cadre de sa compétence relative au développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté, l'EPCI a engagé en 2009 une opération d'aménagement de zone afin de conserver et pérenniser les emplois de la société Pont-sur-Seine Industries (SAS Financière Pontoise).

Cette structure implantée sur plusieurs sites de la commune de Pont-sur-Seine et notamment en périphérie de la ville, ne pouvait plus continuer son activité sans mettre aux normes ses installations ou envisager de délocaliser l'ensemble de ses activités. La Communauté de Communes s'est donc portée acquéreur d'une zone à aménager sur Pont-sur-Seine de 5 hectares pour la création de deux bâtiments (logistique et production) et d'une station d'épuration. Il est ensuite prévu que Pont-sur-Seine Industries rachète le terrain et les locaux par des versements de loyers en crédit-bail.

- 2011 : le bâtiment logistique a été livré à l'entrepreneur au 1<sup>er</sup> mai et le bâtiment de production au 1<sup>er</sup> août.
- 2012 : démarrage des travaux pour la mise en place de la station d'épuration. Ceux-ci sont retardés par la faillite de la société retenue pour la conception et la réalisation du dispositif. Un marché a dû être relancé pour choisir un autre entrepreneur.
- 2013 : création de la station d'épuration.
- 2014 : finalisation de la station d'épuration et transfert progressif de l'activité.

Au terme d'un protocole d'accord signé le 6 mars 2009, la SAS Financière Pontoise s'était engagée à prendre ces biens en crédit-bail immobilier pour en devenir propriétaire à l'issue d'une période de 30 ans. Dans l'attente de la signature du crédit-bail immobilier, un bail précaire avait été conclu avec la société avec des loyers destinés à couvrir le remboursement de l'emprunt souscrit par la Communauté de Communes pour cette opération.

Courant 2012, la société a commencé à rencontrer des difficultés de paiement. Malgré la mise en place d'échéanciers, la société n'a pu honorer l'intégralité de ses loyers « courants » dès 2014.

L'entreprise a dû faire face à une conjoncture économique dégradée mais également aux conséquences de son repositionnement sur d'autres marchés pour réduire sa dépendance aux grandes surfaces. Enfin, le transfert des chaînes de production dans les nouveaux locaux s'est accompagné d'importants investissements, tant pour les besoins de la production que pour se conformer aux exigences des autorités, notamment en termes de retraitement des effluents et de sécurisation du process.

En outre, la société a procédé par elle-même à des travaux au sein des locaux.

Compte tenu de cette situation, la signature du crédit-bail immobilier ne s'est pas concrétisée.

Le 14 décembre 2017, le conseil communautaire délibère sur un protocole permettant d'abaisser la dette de loyer contractée par la Financière Pontoise à une somme forfaitaire payable avant le 31 janvier 2018. A charge à la Financière Pontoise à renoncer à tout droit de préférence et de préemption en vue de permettre à la Communauté de Communes du Nogentais de vendre les locaux et sites industriels, dans les meilleurs délais, afin qu'elle puisse encaisser le prix de vente au plus vite et économiser des frais financiers.

Au début de l'année 2018, l'entreprise est en procédure de redressement judiciaire. L'offre de reprise de Monsieur François SERBOURCE (dirigeant de la société auboise de conditionnement BIOLOG) a été retenue par le tribunal de commerce de REIMS. Monsieur SERBOURCE a été invité le 5 avril 2018 lors de la réunion du bureau communautaire et de la commission des finances afin qu'il présente son offre de

relance. Suite à cela, il a été décidé de modifier le crédit-bail comme suit :

- La location-vente est conclue pour une durée de 12 ans à compter du 31 mars 2018. La valeur vénale de l'ensemble est fixée à 2 200 000 euros HT payable de la manière suivante :
- Un versement mensuel arrêté forfaitairement à 14 000 euros HT par mois au taux d'emprunt lissé à 1,922% augmenté du taux de TVA en vigueur, du 30 avril 2018 au 31 mars 2030.
- Auquel s'ajoute : le versement de 200 000 euros à compter de la prise d'effet de la location-vente à savoir le 30 mars 2019 et un autre versement de 200 000 euros au plus tard le 31 mars 2024.

**En 2019**, un nouvel actionnaire majoritaire a repris la gestion et la présidence de TONNA ACCESS en la personne de Monsieur D'Agostino. Le 25 septembre 2019, le nouveau président expose au bureau communautaire et le 10 octobre 2019 au conseil communautaire, sa stratégie et son plan de redressement et de développement.

Ce nouvel actionnaire majoritaire sollicite la Communauté de Communes pour un échelonnement de 2022 à 2032 des 400 000 euros dus dans le cadre du crédit-bail soit 3 333 euros HT par mois en plus du loyer actuel de 14 000 euros HT qui est à jour de paiement.

Le Conseil Communautaire du 10 octobre 2019 a donné son accord pour passer un avenant au contrat de crédit-Bail concernant l'étalement des 400 000 euros sur 10 ans de 2022 à 2032 pour un remboursement mensuel de 3 333 euros HT.

## Le chéquier loisirs jeunes

La Communauté de Communes du Nogentais a souhaité mettre en place un dispositif pour favoriser l'accès à la culture et au sport à destination de la jeunesse du territoire.

Ainsi, il est apparu que la mise en place d'un chéquier loisirs jeunes permettrait de répondre à cet objectif.

Dédié à la tranche d'âge 8/17 ans, l'offre est limitée à un chéquier loisirs jeunes parenfant.

Sa durée de validité est fixée à 1 an à compter du 15 juillet 2019 jusqu'au 31 mai 2020, puis du 1<sup>er</sup> juin de l'année N au 31 mai de l'année N+1.

Le chéquier loisirs jeunes se présente sous la forme d'un petit carnet à souches. Il est mis en vente auprès des services de la Communauté de Communes du Nogentais au prix de 2 euros.

Il est nominatif et comporte en première page l'identité, l'adresse et la photographie du jeune ainsi que le tampon de la Communauté de Communes du Nogentais.

Le chéquier loisirs jeunes se compose de la manière suivante :

- 4 entrées au cinéma Lumière de Nogent sur Seine,
- 4 entrées à la piscine municipale de Nogent sur Seine.



COMPOSITION DU CHÉQUIER LOISIRS JEUNES	VALEUR MAXIMUM EN € (AU 27.06.2019)
4 entrées au cinéma Lumière de Nogent-sur-Seine <ul style="list-style-type: none"> <li>- Séances 2D d'un montant de 4,90 €/séance</li> <li>- Séances 3D d'un montant de 5,40 €/séance</li> <li>- Retransmission spectacle vivant</li> </ul>	21,60
4 entrées à la piscine municipale de Nogent sur Seine Tarif piscine 7 à 18 ans : 2,50 €	10,00
<b>Prix de vente du Chéquier loisirs jeunes = 2 euros</b>	<b>31,60</b>

## Bilan 2019

### Recettes

COMMUNE	Bénéficiaires	Nombre enfants	PAIEMENT
BARBUISE	6 familles	10 enfants	20 €
COURCEROY	1 famille	3 enfants	6 €
FERREUX-QUINCEY	4 familles	6 enfants	12 €
FONTAINE-MACON	14 familles	25 enfants	50 €
FONTENAY-DE-BOSSERY	1 famille	1 enfant	2 €
GUMERY	5 familles	8 enfants	16 €
LA LOUPTIERE-THENARD	6 familles	12 enfants	24 €
LA MOTTE-TILLY	3 familles	6 enfants	12 €
LA SAULSOTTE	21 familles	27 enfants	54 €
LE MERIOT	3 familles	7 enfants	14 €
MARNAY-SUR-SEINE	8 familles	13 enfants	26 €
NOGENT-SUR-SEINE	52 familles	72 enfants	144 €
PONT-SUR-SEINE	6 familles	10 enfants	20 €
SAINT-AUBIN	13 familles	22 enfants	44 €
SOLIGNY-LES-ETANGS	6 familles	9 enfants	18 €
TRAINEL	11 familles	22 enfants	44 €
VILLENAUXE-LA-GRANDE	2 familles	4 enfants	8 €
<b>17 communes</b>	<b>162 familles</b>	<b>257 enfants</b>	<b>514 €</b>

### Dépenses

Date	organisme	quantité	montant TTC
Juillet	La renaissance (imp)	1500 carnets	1 104,00 €
21/08/2019	OGEC cinéma	20	99,00 €
04/09/2019	OGEC cinéma	72	352,80 €
24/09/2019	PISCINE Nogent	65	162,50 €
22/10/2019	OGEC cinéma	16	78,40 €
03/11/2019	OGEC cinéma	64	314,60 €
18/12/2019	OGEC cinéma	41	201,40 €
10/01/2020	PISCINE Nogent	10	25,00 €
			<b>2 337,70 €</b>



## XII - Adhésions, Conventions et Subventions

- ✚ PETR Seine en Plaine Champenoise : Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, social, culturel et d'aménagement du territoire. Il a pour adhérents : la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, la Communauté de Communes Seine et Aube ainsi que la Communauté de Communes du Nogentais. En 2019, il est versé 51 249 €.
- ✚ Office du Tourisme du Nogentais et de la Vallée de la Seine (OTNVS) : Suite au transfert de la compétence tourisme au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il a été décidé de conventionner avec l'OTNVS. Il y a deux offices de tourisme sur le territoire, un à Nogent-sur-Seine et un à Villenauxe-la-Grande. A ce titre, il est versé 68 118 €.
- ✚ SOS Romilly Chiens : Cette association assure un service de fourrière sur le territoire communautaire. La prestation est de 0,75 € par habitant pour un montant de 12 840 €.
- ✚ L'Association Départementale des Maires de l'Aube : Elle organise plusieurs sessions de formation et d'information (séminaires) à l'attention des élus de l'Aube. La CCN lui a octroyé 2 800 €.
- ✚ La Mission Locale du Nord Est Aubeois : Réseau placé au cœur des politiques publiques d'insertion professionnelle des jeunes. L'association propose une intervention globale avec un système de permanences d'accueil, d'information et d'orientation. Il lui a été alloué une subvention de 15 410 €.
- ✚ Conseil Départemental d'Accès au Droit de l'Aube (CDAD) : Ses missions consistent à apporter une aide à l'accès au droit aux habitants du bassin nogentais, en mettant à leur disposition un service d'accueil, des informations gratuites dans différents domaines du droit, des consultations d'auxiliaires de justice quand la situation nécessite une médiation. Des permanences sont proposées à Nogent-sur-Seine, Traînel et Villenauxe-la-Grande. La cotisation s'est élevée à 5 140 €. Le CDAD a sollicité la Communauté de Communes pour que les permanences soient effectuées dans les locaux de la CCN.
- ✚ Aube Initiative : elle attribue des prêts d'honneur sans intérêts, ni garanties et assure l'accompagnement des créateurs et repreneurs d'entreprises du département. Ainsi, en complément du prêt, le porteur de projet bénéficie d'une aide technique pendant les trois premières années et d'un parrainage par un chef d'entreprise apportant son expérience et un réseau de relations. A ce titre, il lui a été attribué une subvention de 4 280 €.
- ✚ Xdemat : cette Société Publique Locale a pour objet la fourniture de prestations liées à la dématérialisation, notamment par la gestion, la maintenance, le développement et la mise à disposition des outils. La Communauté de Communes s'est portée actionnaire à hauteur de 1 296,00 €.
- ✚ GEMAPI : La compétence « Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations » plus souvent dénommée « GEMAPI », est en France une compétence juridique nouvelle, exclusive et obligatoire, confiée à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Néanmoins, la Communauté de Communes l'a transférée au SDDEA et a versé 38 989 € en 2019 pour la gestion de cette compétence.

- ✚ SDEDA : Le Syndicat D'Élimination des Déchets de l'Aube est en charge du traitement des déchets pour la totalité des collectivités du département de l'Aube. Il est en charge également de redistribuer les recettes de revente « matière » et les aides attribuées par les éco-organismes pour le soutien au tri. Le fonctionnement de ce Syndicat est financé par une cotisation de 1€ par habitant (inchangée depuis 2005) soit 17 118 € pour la collectivité en 2019. Pour le traitement des déchets, il a été versé 550 265,03 € et 230 676 € ont été reversés à la Communauté de Communes au titre de la revente des matières et du soutien au tri des déchets.
- ✚ SAGE : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur le secteur Bassée Voulzie est la mise en œuvre de la conciliation entre l'existence de zones humides, l'exploitation de carrières, les projets de transport fluvial sur la Seine (mise à grand gabarit entre Nogent-sur-Seine et Bray-sur-Seine), la pression agricole forte et la gestion des inondations (projet de casiers de rétention entre Bray-sur-Seine et Montereau-Fault-Yonne)... A ce titre, la Communauté de Communes du Nogentais participe à hauteur de 18 % des frais inhérents au fonctionnement de l'animateur du SAGE en fonction de la population retenue dans le périmètre de ce schéma.
- ✚ Convention avec l'UPREN : Cette convention a pour objectifs d'accompagner le développement économique des territoires « compétence communautaire » avec la volonté des 4 Communautés de Communes du PETR de regrouper leurs moyens pour accompagner le développement du territoire. La participation de la Communauté de Communes du Nogentais au titre de ce conventionnement est de 28 403 € par an.
- ✚ Aire d'accueil des gens du voyages : La Communauté de Communes du Nogentais participe au fonctionnement de l'aire d'accueil des gens du voyage de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine à hauteur de 50% du coût global. Il a été versé 24 195 € en 2019.

**Enfin, concernant plus particulièrement le personnel de la Communauté de Communes :**

- ✚ Le Comité des Œuvres Sociales de la Commune de Nogent-sur-Seine : une convention avec la Ville de Nogent-sur-Seine autorise l'adhésion du personnel de la CCN à ce comité. Par conséquent, les agents communautaires peuvent bénéficier des aides sociales, des voyages et des sorties aux mêmes tarifs que les agents de la Ville de Nogent-sur-Seine. Le montant global de cotisation versé par la Communauté de Communes est de 3 640 €.
- ✚ Service paie à façon CDG10 : une convention avec la Centre de gestion de l'Aube a été conclu avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour effectuer l'ensemble des paies des agents de la collectivité en collaboration avec le service Ressources Humaines de la communauté de communes. Le montant annuel pour toutes ces prestations est de 3 500 €.
- ✚ Assistant de prévention CDG10 : Il a été conclu une convention avec le centre de gestion de l'Aube pour disposer d'un assistant de prévention conformément à la réglementation en vigueur. Sa mission est d'assister et d'alerter l'autorité territoriale (auprès de laquelle il est placé) dans la démarche d'évaluation des risques, dans la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques et dans la mise en place des règles de sécurité et d'hygiène au travail. Le coût de cette mise à disposition d'un assistant de prévention est de 850 € par an.